



Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Le bilan patrimonial

- 1 Qu'est-ce qu'un bilan patrimonial ?**
- 2 Une étude patrimoniale sur mesure.**
- 3 Le plus tôt est le mieux.**
- 4 Devenez acteur de votre patrimoine.**
- 5 Questions / Réponses.**

1 - Qu'est-ce qu'un bilan de patrimoine ?

Outil indispensable du bon pilotage de son patrimoine, le bilan patrimonial s'impose. Mais il n'a d'intérêt qu'à la condition d'être très régulièrement réactualisé.

Un patrimoine se construit au fil du temps, rendant nécessaire un inventaire régulier de sa situation financière.

Car un patrimoine, c'est avant tout un capital à sécuriser et à optimiser.

Le protéger et le faire fructifier n'est ni un jeu, ni un pari sur l'air du temps. Il ne mérite pas non plus que vous preniez des décisions à la légère.

C'est pourquoi il est toujours indispensable de se poser de vraies bonnes questions :

- Quels sont mes objectifs (acheter une résidence secondaire, compléter ma retraite, protéger mon conjoint au cas où il m'arriverait quelque chose....) ?
- Est-ce le moment pour investir ?
- Quels placements privilégiés ?
- Comment transmettre mon patrimoine sans lui faire perdre de la valeur ?

➤ Pour répondre à ces questions légitimes et avant tout changement, tout nouvel investissement, il y a donc un passage obligé : le bilan patrimonial.

2 - Une étude patrimoniale sur mesure.

Le bilan patrimonial est une étude personnalisée permettant d'établir un diagnostic précis de votre situation patrimoniale, appréhendée dans sa globalité.

Analyser votre situation, étudier la composition de vos avoirs, préciser vos objectifs et vos besoins pour aujourd'hui et demain, telles en sont les principaux axes.

Le bilan patrimonial se déroule au travers d'un questionnaire détaillé et à l'aide d'un logiciel de simulation qui va permettre

d'effectuer des projections financières. Ce document strictement confidentiel recueille l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de l'étude patrimoniale, notamment : situation familiale, régime matrimonial, existence de donations, patrimoine immobilier et financier.... Préparé en tenant compte des événements qui marquent le cycle de vie de votre patrimoine, son efficacité est d'autant plus grande.

N'éludons pas la question du coût. Une étude patrimoniale peut être gratuite ou facturée. Dans ce cas, elle le sera de façon forfaitaire, ou bien sous la forme d'honoraires dont les modalités sont précisées par une lettre de mission préalablement acceptée par le client, ou par une rémunération liée aux investissements.

3 - Gestion patrimoine : Le plus tôt est le mieux.

Il subsiste un élément déterminant dans cette approche patrimoniale, le facteur temps. Car pour faire l'état des lieux, il est toujours nécessaire de se demander quel est le moment opportun pour le faire. Gardez vous bien de juger cette interrogation absurde, il n'est jamais ni trop tôt ni trop tard pour y songer.

Mais le plus tôt sera toujours le mieux. Songez-y, sans remettre au lendemain : l'élément le plus important dans la gestion de votre patrimoine c'est VOUS !

Et dites-vous bien que gérer son patrimoine est un vrai travail de spécialiste. A confier donc à un homme de l'art. Le conseiller, véritable généraliste du patrimoine, officie tel un médecin avec un programme consultation, diagnostic et ordonnance. Banquiers, conseillers indépendants, assureurs et notaires sont les principaux intervenants d'un bon bilan patrimonial. La plupart d'entre eux sont régis par une réglementation stricte et une charte déontologique rigoureuse.

4 - Devenez acteur de votre patrimoine.

En demandant à l'un de ces conseillers de réaliser ce bilan, vous devenez acteur de votre patrimoine. Tel un architecte, vous le construirez entourés de spécialistes fiables et reconnus, c'est l'attention que votre patrimoine mérite. S'il est donc nécessaire d'élaborer un véritable bilan patrimonial, encore faut-il, par la suite, être bien accompagné. Cet accompagnement par un spécialiste de conseil assure avant tout la pérennité de votre patrimoine. Mais cela ne suffit pas. Il est combien primordial et légitime de l'actualiser au moins tous les 3 ans.

Le monde évolue, votre patrimoine aussi et il faut le préserver pour le futur. Le spécialiste saura vous écouter, vous conseiller et répondre aux questions que vous vous posez au fil du temps.

Le bilan est donc l'étape fondamentale dans toute organisation patrimoniale. Outil indispensable et socle de votre patrimoine, il en est avant tout le garant.

Mais quelles sont, par exemple, les limites juridiques et fiscales à ne pas franchir ? Il faut donc aussi savoir passer la main en temps voulu à d'autres partenaires que sont les notaires, experts-comptables ou encore les avocats fiscalistes.

En effet, nombreuses sont les préconisations qui nécessitent leur intervention :

- Faut-il ou non changer de régime matrimonial ?
- Ai-je intérêt à effectuer tout de suite des donations ou est-il préférable que j'attende ?
- Comment optimiser ma fiscalité ?

Il est donc nécessaire et judicieux de s'entourer de ces acteurs essentiels. Très généralement d'ailleurs, votre conseiller généraliste sera le premier à vous diriger vers eux.

Aujourd'hui, la plupart des conseillers en gestion de patrimoine travaillent régulièrement avec ces experts. Le plus souvent, ils vous dirigeront vers eux et vous accompagneront lors de vos rendez-vous avec ces professionnels, puisque leur rôle consiste à « suivre » votre patrimoine au quotidien et à en avoir une image précise et claire.

Force est de constater qu'un investisseur avisé en vaut deux. Pour cela, il est donc primordial d'adopter la stratégie gagnante en réalisant un bilan.

N'hésitez plus et sollicitez l'aide d'un conseil. Investisseurs, investissez mais bien accompagnés.

5 - Posez vos questions sur la gestion de patrimoine.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondrons dans les meilleurs délais.



Les derniers messages de la rubrique placement :

Aucun message n'est disponible pour cette rubrique

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.